Ministère de l’Education nationale

Académie de Lille



 Le Proviseur

 Aux

 Elèves et parents d’élèves de Seconde générale,

***Objet : Candidature dans la section préparant au Baccalauréat des Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique ou de la Danse. (S2TMD)***

Madame, Monsieur,

 Veuillez trouver ci-jointe une documentation sur la section du Baccalauréat S2TMD. Elle vous donne toutes les précisions pour une future inscription. **Le lycée Corot propose uniquement les enseignements en spécialité musique 11 heures et en spécialité Danse Modern’Jazz 11 heures en classe de première à la rentrée 2023.**

Il est nécessaire de faire part de votre intention au Proviseur du lycée fréquenté par votre enfant et de recueillir les avis des Professeurs d'Education Musicale ou du Professeur d’EPS, du Professeur Principal,  du Conseiller d’Orientation et du professeur de la discipline artistique.

 Vous devez confirmer **rapidement** cette candidature par le renvoi de la notice jointe.

 Il est important que le Conservatoire de Douai puisse vous faire parvenir en temps utile les renseignements concernant les tests musicaux ou de danse. Vous êtes invité/e à prendre contact avec

Monsieur Jean-Christpohe BOUX, Directeur-adjoint jcboux@ville-douai.fr

Conservatoire à Rayonnement Régional

 Rue de la Fonderie 59500 Douai

Des droits d'inscription et des frais de scolarité vous seront demandés.

Sans engagement, je prends note de votre demande et me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

**La journée Portes Ouvertes se tiendra le samedi 25 mars de 9h à 12h.** Vous pourrez rencontrer les enseignants, visiter les salles de musique, l’internat, le studio de danse et le Conservatoire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l’assurance de mes meilleures salutations.

Dominique RADZIEJA

 ****

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Lycée Jean-Baptiste Corot – 133 rue Saint-Vaast – BP 90810 – 59508 DOUAI Cedex

Téléphone : 03 27 71 81 20 – mail : ce.0590064z@ac-lille.fr

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **LYCEE JEAN-BAPTISTE COROT****DE DOUAI****CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT****REGIONAL DE DOUAI** |  |

***Classe de première S2TMD***

**La Classe de première technologique avec la spécialité culture et pratiques musicales ou culture et pratiques chorégraphiques en danse modern’Jazz** permet aux élèves Les élèves disposant déjà d’une pratique artistique en musique ou en danse en conservatoire, en école de musique, en école de danse ou en milieu associatif de suivre des enseignements du tronc commun, des enseignements de spécialité dans le domaine musical ou de la danse modern’Jazz parallèlement au cursus du conservatoire.

Les élèves doivent être inscrits au lycée et au Conservatoire à Rayonnement Régional de Douai obligatoirement.

Il n’est pas nécessaire d’avoir suivi l’option de Seconde pour intégrer la classe de 1ère S2TMD en spécialité musique ou en danse modern’jazz.

**La Section Technologique du Théâtre, de la Musique et de la Danse :**

**Architecture des enseignements du cycle terminal technologique** :

* Enseignements communs à toutes les séries technologiques : (mathématiques, français, histoire-géographie, Langues Vivantes A et B, EPS, EMC,)
* 3 enseignements de spécialité en première, 2 en classe de terminale :
	+ Enseignement de spécialité spécifique en première uniquement : « économie, droit et environnement du spectacle vivant » (3h)

11 heures en Première

14 heures en Terminale

}

* + **Culture et sciences chorégraphiques,** ou **musicales.**
	+ **Pratique chorégraphique** ou **musicale**

Les classes regroupent des jeunes musiciens ou danseurs qui désirent à la fois poursuivre leurs études secondaires jusqu'à l'obtention du Baccalauréat et leurs études musicales ou artistiques dans un emploi du temps aménagé pour ensuite se consacrer à une vie professionnelle en lien avec la musique ou la danse.

Ces classes sont destinées aux élèves réunissant un bon niveau d’enseignement général et artistique.

Accessible après validation du dossier scolaire par le lycée et du dossier musical ou de danse par le conservatoire, cette filière est en parfaite adéquation avec les études post Bac vers les différents métiers de la musique ou de la danse. Ces métiers peuvent être préparés par les différents conservatoires supérieurs ou pôles supérieurs de musique et de la danse, les facultés ou les établissements d’études supérieures liées au son, à la culture, à la facture d’instrument, aux métiers artistiques dans les domaines de la danse.

Ministère de l’Education nationale

Académie de Lille



**NOTICE DE CANDIDATURE à l'entrée en PREMIERE S2TMD**

 **🞎 Spécialité Musique**

**🞎 Spécialité Danse Modern’ Jazz**

**A retourner au lycée Jean-Baptiste Corot de Douai pour le mardi 2 mai 2023**

**Tests de sélection :**

**Pour les musiciens : jeudi 11 mai au conservatoire de Douai**

**Pour les danseurs : mercredi 10 mai dans le studio de danse du lycée Corot**

NOM ......................................................................... Prénom ..........................................

Date de naissance ...............................................................................................................

Adresse ..............................................................................................................................

N° de Tél. ........................................Mail……………………………………………………………………….

Profession des parents ..........................................................................................................

Etablissement fréquenté et adresse .........................................................................................

.............................................................................................................................................

Classe et section ............................................. Doublant ? Oui - Non

Langue(s) vivante(s) étudiées(s) : 1 - .............................. 2 ................................................

Etudes musicales ou chorégraphiques pratiquées ....................................................................................

Etablissement artistique fréquenté : ………………………………………………………………………………………………………

Depuis quand ..................................................................................................................................................

Niveau : ………………………………………………………………………………………………………………………………………………….

**Joindre la photocopie des bulletins des trois trimestres de 3ème et des deux trimestres de 2nde**

 Date et signature des parents

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Lycée Jean-Baptiste Corot – 133 rue Saint-Vaast – BP 90810 – 59508 DOUAI Cedex

Téléphone : 03 27 71 81 20 – mail : ce.0590064z@ac-lille.fr

**MODALITES D’INSCRIPTION**

***Admission en classe de première S2TMD***

L'admission en première S2TMD option musique ou danse 6 heures est prononcée dans les conditions suivantes :

* Pour les musiciens, des tests de niveau et de potentiel sont organisés au Conservatoire de Douai le jeudi 11 mai, tests comportant une épreuve de formation musicale (lectures, oreille musicale) et l'exécution d'un morceau imposé par instrument dont le titre est communiqué au moins six semaines avant la date des épreuves pour les musiciens.
* Pour les danseurs, des tests de niveau et de potentiel sont organisés dans le studio de danse du lycée Corot le mercredi 10 mai ; ils consistent à participer à une séance de cours.
* Le dossier scolaire est examiné.
* Le Directeur du Conservatoire et le Proviseur du lycée Corot définissent conjointement la liste des élèves admis. Une notification est envoyée à la famille, à l’établissement d’origine du candidat et aux services académiques début juin.
* Le chef d’établissement d’origine prend la décision définitive d’orientation et organise la saisie informatique des vœux.
* L’inscription au lycée Corot se fait début juillet.

**Date limite de retour des dossiers de candidature au lycée Jean-Baptiste Corot de Douai**

**et au conservatoire de Douai : le mardi 02 mai 2023**

Les familles sont invitées à prendre contact avec les établissements d'accueil dès maintenant. Ne pas attendre la décision définitive de l'orientation prise par l'établissement d'origine, mais signaler cette candidature :

* au professeur principal de la classe
* au professeur de musique ou d’EPS
* au proviseur du lycée
* au conseiller d'orientation de l'établissement.

**Les tests de sélections se dérouleront le mercredi 10 mai 2023 pour les danseurs dans le studio de danse du lycée Corot et le jeudi 11 mai 2023 pour les musiciens au conservatoire**

**POUR TOUTES PRECISIONS COMPLEMENTAIRES S'ADRESSER SIMULTANEMENT**

|  |  |
| --- | --- |
| Au :LYCEE J.B COROT - Secrétariat du Proviseur 133, rue Saint-Vaast - B.P 810 - 59508 DOUAI CEDEXTéléphone : 03 27 71 81 20 – Mail : **ce.0590064z@ac-lille.fr***En ce qui concerne l’enseignement général* |  Au :CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONALMonsieur Jean Christophe BOUX – Directeur- Adjoint 87, rue de la Fonderie - 59500 DOUAIMail :**jcboux@ville-douai.fr***En ce qui concerne l’enseignement musical et chorégraphique* |
| * Les instruments enseignés au Conservatoire de Douai sont les suivants : Piano, Orgue, Clavecin, Harpe, Violon, Alto, Violoncelle, Contrebasse, Flûte à bec, Flûte Traversière, Hautbois, Clarinette, Saxophone, Basson, Trompette/Cornet, Cor, Trombone, Tuba, Carillon, Percussion, Chant, Guitare et Batterie jazz.
* Pré-requis en danse Modern Jazz, danse classique, danse contemporaine, en conservatoire ou établissement artistique ou en milieu associatif.
 |